



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 07/2019 : Demande de crédit de CHF 135'000.- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre communal et scolaire (CCS).

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 9 mai 2019 en la présence de Monsieur le Municipal Christian DUGON et de Monsieur Alain GILARDINI. Nous les remercions de leur disponibilité et d'avoir répondu à nos questions lors de notre visite de ce soir au CCS.

En préambule, la Commission partage l'avis de la Municipalité concernant la réfection du parquet susmentionné. Ce parquet, malgré un entretien régulier, montre des signes d'usure après 32 ans au service des sportifs de notre région.

De surcroît, ce parquet ne respectant plus les normes en vigueur, il est important de noter qu'en cas d'accident sur le parquet actuel, la responsabilité de la Commune serait certainement engagée.

Au vu de ce qui précède, de par la longévité du parquet actuel ainsi que le risque accru de coûts additionnels en cas d'accidents, force est de constater que la réfection telle que proposée par la Municipalité se justifie.

Proposition d'amendement :

Aucune.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 07/2019 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation tel que proposé.

Arzier-Le Muids le 9 mai 2019.

La Commission ad hoc:

M. Alessandro GASSMANN (PRESIDENT)

M. Philippe ESSEIVA

M. Dominique KLINKENBERGH

Mme. Anne-Laure FOREL

Excusée

M. Claude ROSSIER

Excusé